

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUIN 2025

**PRESENTS** : MMES et MM. REVERDY. GROSJEAN. MARECHAL. MILLAGE. DELAUTRE. BRUNET. LANGEVIN (arrivée à 19h12). GAUCHOT. FRANCOIS. FRUH. SEGUIN.

**ABSENTS** : Mme BRUNET. M. MESTRE. M. GUILLERAULT. M. NAVEZ.

**Secrétaire de séance** : M. DELAUTRE

### **OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :**

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

### **1 - PRESENTATION PROJET FRESQUE AU CUBE par les élèves du Collège Arsène Fié**

Les élèves de 3<sup>e</sup> du collège Arsène Fié sont venus présenter leur projet de fresque au CUBE avec leur professeur Madame Faivre. Dans le cadre de l'atelier Street Art mené par le professeur d'arts plastiques et un intervenant extérieur, les élèves ont eu l'idée de créer une fresque représentant le château, son parc et plusieurs éléments symbolisant le territoire et sa culture. Lilou et Elanor, élèves de 3<sup>e</sup> ont expliqué la maquette de la fresque projetée devant les membres du conseil, puis ont répondu aux diverses questions des élus. Si ce projet convient, les élèves, au nombre de 24 avec deux intervenants, pourront le réaliser autour du 30 juin.

Le conseil municipal dans son ensemble se réjouit de cette initiative et accepte le projet.

### **2 – TRAVAUX-VOIRIE :**

Comme à l'accoutumée, le Maire propose de donner la parole à Messieurs MARECHAL et GAUCHOT pour un aperçu des travaux dans la commune.

**GENDARMERIE** : Un logement a été remis en état, s'agissant de travaux de peinture et de revêtement. Dans la continuité, la salle de bain et les toilettes seront rénovés.

**LOGE DE LA MAISON DE LA MEMOIRE POTIERE** : M. MARECHAL indique que la charpente et la couverture ont été réhabilitées dans les règles de l'art. Les travaux ont été portés par l'association Les Amis de la Poterie Cadet-Gaubier dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage consentie par la commune. Celle-ci ayant participé à un financement à hauteur de 20.000,00 €.

**OFFICE DU CHATEAU** : Le lave-vaisselle de l'office, après plusieurs années de bons et loyaux services, ne fonctionnant plus, la commune a dû en acheter un neuf.

**GOUDRONNAGE** : les travaux de goudronnage ont été arrêtés car l'entrepreneur part à la retraite. Il convient de trouver un autre prestataire, comme la COLAS ou autre.

### **3 - CREATION REGIE D'AVANCE CCAS**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**Article 1** – il est institué une régie d'avances et de recettes auprès du budget CCAS de la commune de St Amand-en-Puisaye ;

**Article 2** – cette régie est installée à la mairie de St Amand-en-Puisaye, 5 rue du Docteur Roux ;

**Article 3** – cette régie fonctionne toute l'année ;

**Article 4** – La régie encaisse les produits suivants :

DEPENSES	IMPUTATION
Prestations de service	706
Ventes de marchandises	707

Autres produits	708
Participations	747
Libéralités reçues	756
Produits divers de gestion courante	758

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon le mode de règlement suivant :  
Chèques ou espèces.

Article 6 – La régie paie les dépenses suivantes :

DEPENSES	IMPUTATION
Carburant	60622
Alimentation	60621
Fournitures d'entretien	60631
Petit équipement	6065
Fournitures administratives	60632 et 60628
Autres matériels et fournitures	6068
Documentation générale	6182
Autres frais divers	6188
Frais de réception, fêtes et cérémonies	6232

Article 7 – Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

Carte Bleue sur place ou à distance, et virement bancaire.

Article 8 – Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la direction départementale des Finances Publiques de la Nièvre.

Article 9 – L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination

Article 10 – Le montant maximum de l'encaisse à consentir au régisseur est fixé à 1.000,00 €

Article 11 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3.000,00 €.

Article 12 – Le régisseur est tenu de verser au SGC de Cosne-sur-Loire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé par l'article 8 et au minimum une fois par mois.

Article 13 – Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses à la fin de chaque mois.

Article 14 – Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Article 15 – Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 16 – Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 17 – Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de Cosne-Cours-Sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 18 – Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

#### **4 - PROJET FOUR A PAIN (DISPOSITIF MIEUX MANGER POUR TOUS)**

Mme SEGUIN évoque le projet de four à pain remplaçant le module « Potager solidaire » qui devait être mis en place par le Centre Social mais qui n'a pas vu le jour et qui a donc été supprimé. Les bénéficiaires du CCAS ont été interrogés et ont validé l'idée d'un four à pain, en lieu et place de la petite cabane en brique près du CUBE. Celle-ci sera donc démolie et un four à pain sera construit avec des matériaux de récupération, pour garder le cachet de l'ancien. Il pourra s'y tenir une cuisson de pain par mois et chaque participant repartirait avec son pain.

Ce projet est mené en lien avec le CCAS de Clamecy, qui d'ailleurs, se déplacera le 18 septembre pour organiser la Fête du pain.

Concernant le coût de l'opération : l'étude : 2.100,00 €, le terrassement 2.357,40 €, la loge et le four à pain pour environ 40.000,00 €.

Le tout est subventionné dans le cadre du financement de la DREETS dans le cadre de l'opération Mieux manger pour tous. Le Maire indique que le CCAS pourrait également prétendre à des financements du dispositif ENVI du Conseil régional de Bourgogne.

Après avoir entendu les arguments de Mme SEGUIN, le Conseil se prononce favorablement à la mise en œuvre de ce projet.

## **5 - PROJETS D'INVESTISSEMENT :**

### VOIE DOUCE 2<sup>e</sup> TRANCHE

Le Maire rappelle aux membres du conseil que la première partie de la liaison douce, accessible aux personnes à mobilité réduite, reliait l'Ehpad et Centre Social et école au château. La commune, dans le cadre d'un programme de subventions FEADER, avait bénéficié de 80 % d'aides pour cette réalisation.

Pour la seconde tranche, qui ira du château au collège, ce cheminement alternatif évitera la Grande rue et la Route de St Sauveur pour passer par le parc du château.

Le Maire montre l'esquisse du tracé qui prévoit en effet de longer le château, puis de passer le long de la grille, de prendre les deux passerelles (qui seront sécurisées par des garde-corps), puis le long du gymnase, et enfin de sortir sur le parking du gymnase jusqu'au collège, route de St Sauveur. Ce cheminement sécurisé desservira également l'EMA-CNIFOP.

Une reprise de la première partie de la voie douce est également prévue pour homogénéiser et pallier aux intempéries qui peuvent la dégrader (ravinement).

Le projet prévoit une enveloppe globale comprenant travaux et aménagements pour un montant total de 80 400,00 € TTC (67 000,00 € HT). La commune effectuera des demandes d'aides au titre du programme Centralités rurales (dispositif du Conseil Régional), à hauteur de 50 %, complétée par une demande auprès du fonds régional LEADER à hauteur de 30 %, les travaux comprendront une partie terrassement et aménagement de cette voie et l'installation de mobilier de voirie comme des bancs et tables de pique-nique.

Le projet prévoit une enveloppe globale comprenant travaux et aménagements pour un montant total de 80 400,00 € TTC (67 000,00 € HT) à La commune effectuera des demandes d'aides au titre de Centralités rurales, à hauteur de 50 %, complétée par une demande auprès du fonds régional LEADER à hauteur de 30 %, les travaux comprendront une partie terrassement et aménagement de cette voie, et l'installation de mobilier de voirie comme des bancs et tables de pique-nique.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	
Coût HT	67 000,00 €

  

RECETTES	
Subvention C2R	33 500,00 € (50 %)
Subvention LEADER	20 100,00 € (30 %)
Autofinancement HT	13 400,00 € (20%)
Coût HT	67.000,00€ (100 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Saint-Amand-en-Puisaye:

- décide à l'unanimité de valider le dossier et son plan de financement
- demande au Maire de faire le nécessaire pour solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER 2014/2020 auprès du GAL de Puisaye-Forterre, à Saint-Fargeau.
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant.

#### - REHABILITATION ATELIERS CADET-GAUBIER

Mme GROSJEAN explique que les ateliers Cadet-Gaubier sont actuellement loués en l'état mais nécessitent d'être complètement rénovés. Il convient d'avancer sur ce projet avec la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, qui a la compétence du développement économique. Le 24 juin, une rencontre est programmée avec son Président pour savoir sur quel financement on pourrait se positionner pour la réhabilitation de ces ateliers.

Le projet établi par Florent GRAMMAIRE du Cabinet Massonnet est expliqué par Mme GROSJEAN, en deux hypothèses, répartitions et utilités des surfaces, configuration et aménagement, coûts, ... Pour l'hypothèse la moins-disante, le coût s'élève à 731.630,00 €HT, comprenant 24 mois de travaux et préparations diverses. Ces travaux nécessiteront donc de reloger les locataires. Une discussion s'engage entre les élus, sur la taille des espaces, sur le nombre de sanitaires, et à ce stade, on s'orienterait sur l'hypothèse 1 avec des ateliers plus grands, ce qui suppose la suppression d'un atelier et l'installation de 2 sanitaires (l'un à l'étage et l'autre au rez-de-chaussée). L'étape suivante est de recueillir l'assentiment de la Communauté de communes et d'interroger le projet auprès des artisans d'art susceptible d'être usagers de l'équipement. Le conseil municipal est favorable à la poursuite de l'instruction du projet.

#### - RESTAURATION FOUR VANNIER

Le Maire propose à Daniel DELAUTRE de prendre la parole au sujet du four Vannier, tout récemment bâché et la loge consolidée. Les travaux consisteront en la réfection de la couverture de la loge, la couverture du four, maçonnerie du four, et la charpente de la loge pour un total de 130.000,00 €. Concernant la couverture, l'architecte des bâtiments de France préconise d'employer de la petite tuile plate filée traditionnelle. Le four sera donc reconstruit à l'identique et permettra de conserver l'utilisation du four pour des cuissons.

Quant à la partie financement, la commune peut prétendre à des aides « Petit patrimoine » du fonds LEADER. Sur ces arguments, le Conseil se prononce favorablement à la poursuite de l'instruction de ce programme de rénovation du four Vannier.

## **6 - QUESTIONS DIVERSES**

### 6/1 : JOURNEE DES DEVELOPPEURS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait part d'une initiative du Conseil départemental de la Nièvre intitulée « Journée du développement territorial ». Cette deuxième édition se tiendra à St Amand et aura pour thème le futur de l'historique faubourg des poteries, avec la Maison de la Mémoire Potière et ses ateliers-trempins comme élément fédérateur, pour faire battre le cœur du quartier et renforcer ses liens avec le centre-bourg. L'évènement se déroule sur deux demi-journées: le 3 juillet et le 1er octobre 2025.

Lors de la première demi-journée de travail sont programmés une déambulation guidée sur la commune, des ateliers de réflexion, ainsi qu'une restitution collective et conclusion de l'après-midi.

Les objectifs de cette première rencontre sont de proposer des actions concrètes pour :

- capitaliser sur le savoir faire et l'artisanat d'art à travers la Maison de la Mémoire Potière,
- favoriser l'installation de nouveaux artistes et artisans (projet de pépinière pour jeunes artisans, aménagement d'ateliers trempins),
- assurer la protection du patrimoine et la transmission de la connaissance,
- valoriser l'histoire et l'identité de ce quartier, et plus largement de la commune,
- réaffirmer le lien du quartier avec le reste du bourg,
- consolider le positionnement touristique de la commune.

Les préconisations issues de cette première demi-journée en format « brigade » seront mises en commun, revues, modifiées ou complétées lors de la deuxième demi-journée, qui aura lieu le 1er octobre.

### 6/2 : REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DES ECOLES

Le Maire indique qu'une première phase de diagnostic a été restitué par le bureau d'étude avec le cabinet Julie COLIN et l'architecte Anne-Gaëlle LAUNAY. Un état des lieux du bâti a été réalisé avec tous les partenaires et notamment les enseignants. Le calendrier permet de visualiser la programmation de travaux. La phase suivante consistera à présenter les différents scénarios jusqu'à la validation d'un scénario de travaux à entreprendre.

Ces travaux pourront être menés par phases. Des éléments historiques fort intéressants sur l'école sont ressortis grâce au travail de recherche des architectes.

### 6/3 : NETTOYAGE DU CARRÉ MILITAIRE

Le Maire s'est entretenu récemment avec M. Raymond LACHENY. Celui-ci souhaiterait faire nettoyer le carré militaire dans le cimetière. Le coût de cette prestation est de 250,00 €. Le Maire propose que la commune la prenne en charge. Le conseil approuve.

### 6/4 : FESTIVITES D'ETE

Le Maire commence par remercier le comité des fêtes pour l'organisation de la Foire de Pentecôte, qui a rencontré un franc succès.

Puis, il fait part de toutes les festivités à venir : les 150 ans de la parqueterie Beausoleil au château le 13 juin ; la Fête de la Pêche le 15 juin dans le bief du château ; la kermesse de l'école dans le parc du château et la fête de la musique au CUBE le 21 juin ; le don du sang le 24 juin ; les nocturnes amandinoises à partir du 25 juin chaque mercredi soir ; la fête du cheval le 13 juillet ; ainsi que le feu d'artifice et le bal ; l'ouverture de la boutique d'été des artisans d'art du 14 juillet au 21 septembre ; randonnées avec les ânes les 2 et 3 août ; vides-greniers les 26 juillet et 23 août.

## INTERVENTIONS DES ELUS

### Intervention du Maire:

Le Maire a reçu une demande de M. Nicolas LECOUR, commerçant, visant à régler le stationnement Route de Cosne devant sa boutique. Une discussion s'ensuit et arrive à la conclusion que cette disposition créerait un précédent et, à tout le moins, engendrerait une inégalité de traitement vis-à-vis des autres commerçants, le conseil n'y est donc pas favorable.

### Intervention de M. DELAUTRE:

L' élu fait part de la vente DROUOT de 500 pièces de grès de Puisaye, de création ou décoratif. La céramique a été plébiscitée et les prix se sont envolés, autour des pièces de Carriès, de Jeanneney, Lion, notamment...

### Intervention de Mme FRUH:

Mme FRUH signale que les automobilistes roulent trop vite Route de Bitry et dans les deux sens. Le Maire estime que cette route nécessiterait une attention particulière.

### Intervention de Mme SEGUIN:

Mme SEGUIN transmet les remerciements de l'association des sourds de la Nièvre, ravis de leur visite au Musée.

### Intervention de M. GAUCHOT:

L' élu revient sur la problématique des priorités à droite (Rues Creuse, On s'Plume, Route des Gravots) qui représentent des dangers selon lui, en effet, les gens se plaignent qu'elles ne sont pas respectées. Une discussion s'engage, et il en ressort que la problématique de la rue Creuse nécessiterait un traitement particulier. En effet, depuis l'aménagement de la Route de St Fargeau, la proximité immédiate de l'écluse masque sensiblement l'intersection de la rue Creuse. Là, l'installation d'un Stop semblerait pertinente.

Intervention de Mme GROSJEAN:

Mme GROSJEAN indique que le plan cavalier a bien avancé, elle invite les élus à en prendre connaissance. Elle précise que dans un mois et demi, la commune recevra les 7000 exemplaires. Celui-ci pourra ensuite être décliné en différents formats ou objets (puzzle, sets de tables, ...)

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,  
M. DELAUTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.